



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE 11 DECEMBRE A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 8

Votants : 11

**PRESENTS** : Claire TRAMIER, Yoann DORNER, Stéphane MENAGER, Isabelle BALBINE, Maxence AUTHIER, Ghislaine CHANTEAU, Ann BRASSET, Christine BRETECHE.

**ABSENTS EXCUSES** :

Hervé MOINAUD, procuration à Claire Tramier

Alice DOUAUD, procuration à Ann Brasset

Pascal PRODEAU, procuration à Stéphane Ménager

Eva ANDREY

**Secrétaire de séance** : Christine Bretéché

➤ **APPROBATION** du procès-verbal du conseil municipal du 13 novembre 2023 à 10 voix, 1 abstention.

➤ **Présence de Frédéric MACQUET directeur général de Trans Mad Développement**

La commune de Lavau-sur-Loire s'est engagée en 2020 dans le projet de Coopération décentralisée « Loire Estuaire – Sud Madagascar » et par délibération n° 5\_25-02-2022 à soutenir financièrement la réalisation du programme d'animation territoriale SINOLA pour un montant de 3000€ pour deux ans, avec un versement de 1500€ en 2022 et un autre du même montant en 2023. Monsieur Macquet présente aujourd'hui un bilan de l'opération auprès des conseillers municipaux, afin de solder l'opération financière.

Des animations participatives sensibilisant aux problématiques du développement durable ont été réalisées sur la commune, exposition photographique, théâtre forum, conférence... Une délégation malgache a également été accueillie dans la commune.

Grâce à la mobilisation des différentes collectivités dont le SBVB, le Syndicat Atlantic'eau, la Carène, le programme a permis l'implantation de réseaux d'adduction d'eau potable dans la commune rurale d'Itampolo, au profit des 6500 habitants de la région.

L'association Trans Mad s'engage dans des actions de sensibilisation à l'eau sur notre territoire et travaille à la mise en œuvre d'interventions en milieu scolaire. Les projets de développement à Madagascar se poursuivent et se développent dans le temps, au plus près des habitants.

➤ **Décisions modificatives budget principal (4)**

Madame la Maire expose au conseil municipal les motifs de cette décision modificative budgétaire :

La constitution de provisions pour risques et charges s'avère obligatoire pour la collectivité, dès lors que des restes à recouvrer sur des comptes de tiers paraissent compromis. Il convient pour la sincérité des comptes d'ouvrir des crédits sur le chapitre 681 (provisions pour charges) afin d'anticiper l'éventuelle perte de créance.

Cette actualisation de créance non recouvrée devra se réaliser à chaque exercice budgétaire.

Il convient par décision modificative d'ouvrir des crédits pour le 681. Ci-détaillée, l'opération comptable :

	BP 2023	Opération	Nouveau BP
61221 – Bâtiments publics	40 000.00		
Réduction des crédits ouverts		-3 100.00	36 900.00
681- Charges de fonctionnement	0.00		
Augmentation des crédits ouverts		+3 100.00	3 100.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte à l'unanimité, la décision budgétaire modificative n°4, comme présentée.

➤ **Actualisation des subventions attribués concernant les deux projets d'aménagement :**

Aménagement du port - Plan de financement 290 990 € HT

Sources	Types d'aide	Montant accordé	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DETR	101 847 €	35 %
Département	Soutien au territoire	130 945 €	45 %
Fonds propres		58 198€	20 %
<b>Total HT</b>		<b>290 990 €</b>	

Rénovation énergétique - Plan de financement 212 243 € HT

Sources	Types d'aide	Montant accordé	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	FOND VERT	42 448.60 €	20 %
Département	Soutien au territoire	82 131.20 €	40 % hors mobilier
Région	Rénovation de bâtiments	42 448.60 €	20 %
Fonds propres		45 215.00 €	20 %
<b>Total HT</b>		<b>212 243.40 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement exposé pour chacun des projets
- autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

➤ **Cession de parcelle chemin communal**

Madame Christine Bretéché, concernée par le sujet, ne prend pas part à la délibération et au vote.

La parcelle Z12 deviendra propriété de M. et Mme BRETECHE pour 1€ symbolique, sous condition que les demandeurs prennent à leur charge les frais de bornage et de notaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de cession du chemin privé communal et autorise Madame la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

➤ **Divers**

- Aménagement du Port  
Les travaux s'achèvent, une réunion pour les opérations préalables à la réception aura lieu le 12/12/2023. Des interventions se poursuivront, en début d'année avec le grenailage de l'enrobé et lorsque la météo le permettra, l'aménagement paysagé avec ID Verde. Le Sydela-TE44 n'est pas encore intervenu pour la remise en état de l'éclairage public. Un cahier des charges sera à constituer pour les futurs utilisateurs de la place du port.
- Illuminations de Noël  
Contrairement aux années précédentes, le Sydela-TE44 n'a pas répondu à notre demande de prestation des illuminations de Noël, la réponse étant arrivée tardivement, il n'a pas été possible de trouver une entreprise en dernière minute.
- La cérémonie des vœux aura lieu le dimanche 14 janvier à 11h
- Conseil municipal des enfants  
L'élection des nouveaux membres aura lieu le 14 décembre avec l'installation-passation le 18 décembre à 19h.
- Epicerie : une réflexion est en cours sur la mise à disposition du local par la commune. Plusieurs pistes sont à l'étude.
- Festivités de mai : La cérémonie d'inauguration du réaménagement du bourg et du Port aura lieu le 25 mai 2024 vers 14h30.



Fin de séance à 22h.